

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

81067

Objet

EXONERATION DE LA TAXE
SUR LES SPECTACLES
ROC FOOTBALL

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT UN
le LUNDI VINGT CINQ MAI à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. Pierre LIS, MAIRE

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHÉ, MM. BOUTET, LACHAUD,
BOUCHET, DUFOUR, BUJARD, COLLE, POUMAILLOUX, TETARD, MONTRON,
NAULIN, MAURELLET, BOISARD, PAPEAU, BOULAN, BROTREAU, BERLAND,
DUFEIL, PELLETIER, TAP.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. CABAL par M. LIS
Mme TACQUET par M. BUJARD
M. GUICHAOUA par M. PAPEAU

Absents : MM. POUGET - VIAUD -

Monsieur MONTRON a été élu Secrétaire.

Lors de la réunion du 22 mai 1981, la Commission municipale
des finances a donné un avis favorable pour l'exonération de la taxe
sur les spectacles en faveur du ROC section "FOOTBALL". Ce club organise
le 18 juillet 1981, à 21 H un spectacle de taureaux, sans mise à mort,
sur l'esplanade du stade d'Honneur.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

. Vu la demande faite par Monsieur le Président du ROC FOOTBALL en date
du 5 mai 1981,

. Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 22 mai
1981,

DECIDE :

. D'accorder au ROC FOOTBALL l'exonération de la taxe sur les spectacles
pour le spectacle de taureaux, sans mise à mort, qui aura lieu le
18 juillet 1981 sur l'esplanade du Stade d'Honneur.

Délibération exécutoire
en application de l'art.
L. 121- 31 du Code des Communes
Mairie de ROYAN, le 26 novembre 1981
Pr le Maire
Le Premier Adjoint,

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, Et les Membres présents.
Pour extrait conforme,
Le Maire,

J. P. FABER



Pierre LIS.